

Accusé de réception en préfecture
 017-241700434-20161013-20161013-13-DE
 Date de télétransmission : 24/10/2016
 Date de réception préfecture : 24/10/2016



DÉPARTEMENT DE
 LA CHARENTE-
 MARITIME

COMMUNAUTÉ
 D'AGGLOMÉRATION
 DE LA ROCHELLE

Date de
 convocation
 06/10/2016

Date de
 publication :
 20/10/2016

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)

Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU (jusqu'à la 16^{ème} question et 38^{ème} et 39^{ème} questions), M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY (à partir de la 2^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions), M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.

Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA (à partir de la 13^{ème} question sauf 38^{ème}, 39^{ème} et 1^{ère} questions et jusqu'à la 16^{ème} question), M. Frédéric CHEKROUN (jusqu'à la 16^{ème} question et 38^{ème} et 39^{ème} questions), Mme Stéphanie COSTA (jusqu'à la 4^{ème} question + 13^{ème} et 14^{ème} questions sauf 38 et 39^{ème} questions), Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN, Mme Béangère GILLE (jusqu'à la 4^{ème} question + 13^{ème} et 14^{ème} questions sauf 38 et 39^{ème} questions), M. Christian GUÉHO (jusqu'à la 5^{ème} question + 13^{ème} et 14^{ème} questions sauf 38 et 39^{ème} questions), M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 4^{ème} question + 13^{ème} et 14^{ème} questions sauf 38 et 39^{ème} questions), Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Patrice JOUBERT, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE (jusqu'à la 4^{ème} question et questions 38, 39, 1 et 13), M. Éric PERRIN, M. Jacques PIERARD (jusqu'à la 7^{ème} question + 13^{ème} et 14^{ème} questions sauf 38 et 39^{ème} questions), M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 7^{ème} question + 13^{ème} et 14^{ème} questions sauf 38 et 39^{ème} questions), Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 5^{ème} question + 13^{ème} et 14^{ème} questions sauf 38 et 39^{ème} questions), M. Yves SEIGNEURIN, M. Jean-Marc SOUBESE, M. Alain TUILLIÈRE, Conseillers.

Membres absents excusés : M. Antoine GRAU (à partir de la 17^{ème} question sauf 38^{ème} et 39^{ème} questions), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, Vice-présidents, M. Yann HÉLARY (pour les 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions et 1^{ère} question) procuration à M. Henri LAMBERT, autre membre du bureau communautaire.

Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Sally CHADJAA (pour les 38^{ème}, 39^{ème} et 1^{ère} questions et à partir de la 16^{ème} question) procuration à M. David CARON, M. Frédéric CHEKROUN (à partir de la 17^{ème} question sauf 38^{ème} et 39^{ème} questions), Mme Stéphanie COSTA (à partir de la 5^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions), Mme Nadège DÉsir procuration à Mme Samira EL IDRISSE, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX procuration à M. Jacques PIERARD (jusqu'à la 7^{ème} question + 13^{ème} et 14^{ème} question sauf 38 et 39^{ème} questions), Christian GUÉHO (à partir de la 6^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions), M. Didier GESLIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY, Mme Béangère GILLE (à partir de la 5^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} question), M. Arnaud JAULIN (à partir de la 5^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions) procuration à M. Christian PÉREZ, M. Brahim JLALJI procuration à M. Dominique HÉBERT, M. Pierre MALBOSC procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Aurélie MILIN procuration à M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 7^{ème} question + 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions), Mme Loris PAVERNE (à partir de la 5^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} question) procuration à M. Jean-Claude MORISSE, M. Jacques PIERARD (à partir de la 8^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions), M. Hervé PINEAU (à partir de la 8^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions), Mme Martine RICHARD procuration à M. Alain DRAPEAU, M. Michel ROBIN procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, M. Pierre ROBIN procuration à Mme Séverine LACOSTE, M. Didier ROBLIN, Mme Salomé RUEL (à partir de la 6^{ème} question sauf 13^{ème}, 14^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} questions), Mme Catherine SEVALLE, Mme Nicole THOREAU procuration à M. Guy DENIER, M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Conseillers.

Secrétaire de séance : M. Jonathan KUHN

Nombre de membres en exercice :	80	Bulletins litigieux :	/
Nombre de membres présents :	60	Abstentions :	/
Nombre de membres ayant donné procuration :	16	Suffrages exprimés :	/
		Pour l'adoption :	/
Nombre de votants :	/	Contre l'adoption :	/

N° 13

Titre / DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUi) - COMPTE RENDU DES DEBATS

Monsieur Grau expose que,

La décision d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA), dès février 2014.

Afin de prendre en compte les changements législatifs introduits par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès à un urbanisme rénové (loi Duflot ALUR) et à la suite des élections municipales de mars 2014, une nouvelle délibération a été prise le 24 novembre 2014, afin de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU) et qui viendra se substituer aux dispositions des PLU, des POS et du PDU en vigueur.

Après une phase de diagnostics, de collaboration avec les communes membres et de concertation avec la population, les élus communautaires ont défini les grandes orientations politiques du PLUi qui seront traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'article L153-12 du Code de l'urbanisme prévoit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les conseils municipaux des 28 communes membres de la CDA ont débattu au mois d'août et septembre 2016 sur les grandes orientations du PADD.

En conséquence, le Conseil communautaire engage le débat sur les orientations générales du PADD telle qu'il est présenté en séance et sur la base de la note ci-jointe.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Antoine GRAU

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Trame pour le débat en conseil Communautaire

Version du 23 août 2016

**Pour un territoire ambitieux et attractif
Mettre au cœur du projet la qualité de vie, le
bien vivre ensemble et la proximité**

Préambule :

Le présent document, support du débat d'orientations prévu au conseil communautaire expose le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du PLUi dont l'arrêt est prévu au printemps 2017.

Table des matières

Chapitre 1	7
Mettre en œuvre une ambition de développement supérieure, permettant à l'agglomération de prendre sa place dans l'arc atlantique entre deux grandes métropoles, Bordeaux et Nantes	7
Orientation n°1 : Miser sur l'accessibilité et la fluidité du territoire afin de faciliter le développement de l'agglomération	8
Orientation n°2 : Décliner la stratégie de l'agglomération en terme de développement économique et de création d'emplois	9
Orientation n°3 : Une structuration des grands équipements adaptée au territoire	10
Orientation n°4 : Accueillir plus de jeunes et d'actifs et développer le territoire majoritairement dans l'enveloppe urbaine existante	10
Chapitre 2)	11
Mettre en valeur et développer les différentes facettes d'une qualité de vie liée à l'« attractivité » et d'une qualité de vie « vécue » au quotidien.	11
Orientation n°1 : S'appuyer sur le plaisir de vivre un territoire d'influence maritime et préservé	12
Orientation n°2 : Profiter des atouts d'un territoire touristique, des externalités positives accessibles à tous :	13
Orientation n°3 : La qualité de vie c'est aussi la sécurité, la préservation des ressources et la protection de la santé.....	13
Orientation n°4 : Pérenniser l'agriculture et mettre en place les conditions pour maintenir une filière conchylicole dynamique	14
Chapitre 3)	16
Développer le « bien vivre ensemble » : accueillir et offrir au plus grand nombre les meilleurs services urbains, profiter d'un territoire à taille humaine.....	16
Orientation n°1 : Mettre en œuvre les conditions d'une production de logements et d'hébergements pour tous, répartie sur l'ensemble du territoire et qui s'appuie sur les pôles d'emploi, le réseau de transport.	17
Orientation n°2 : Un système urbain capillaire, des déplacements facilités et rapides.....	17
Orientation n°3 : la mise en œuvre d'une stratégie commerciale basée sur la proximité et les centralités	18
Orientation n°4 : améliorer la qualité de vie et l'offre de services.....	19
Orientation n°5 : faire cohabiter ville et campagne	19

Aujourd'hui, l'agglomération de la Rochelle est attractive, elle bénéficie de nombreux atouts.

Atlantech, le pôle métropolitain, le Grand port maritime, la montée en puissance des projets urbains, l'aménagement d'un grand parc littoral entre La Rochelle et Angoulins, le développement de notre offre touristique vont renforcer et confirmer cette attractivité. Les études menées dans la temporalité de réflexion du PLUi ont insisté sur le rôle moteur et l'effet d'entraînement que doit porter l'agglomération dans son aire urbaine, notamment en augmentant sa capacité d'accueil pour les populations et les entreprises. Elle doit passer un cap en termes de développement.

Pour autant, répondre positivement à l'attractivité ne doit pas se faire au détriment des équilibres locaux (ressources) et de la qualité du cadre de vie.

Aussi, le principal enjeu du PLUi va être avant tout de concilier ce projet d'accueil ambitieux avec ce qui fait le caractère et le principal atout de notre territoire, la qualité de notre environnement, la diversité des paysages, et un certain mode d'habiter où la relation au temps, à la proximité, à l'espace extérieur et à la nature et à la mer est très présente et recherchée.

Pour cela, le nouveau PLUi doit donc participer à faire émerger un nouveau modèle de développement celui d'une agglomération dynamique, à la fois plurielle et protectrice de l'environnement, puisant ses racines dans les cadres de vie et les paysages qui ont façonné son identité. Un développement vertueux centré sur le renouvellement urbain plutôt que l'étalement, dans la perspective d'une transition énergétique assumée. Se donnant des objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'espace et de production d'énergie renouvelable.

L'enjeu essentiel pour réussir ce pari, c'est de produire de la qualité urbaine au sens de l'aménagement de notre cadre de vie mais aussi au sens de la qualité de vie, des services et aménités pour tous.

Cela nécessite que le PLUi, qui rappelle le territoire à la fois l'urbanisme, les déplacements, l'économie et l'habitat, soit à la fois ambitieux et protecteur, qu'il permette de produire la même qualité de cadre de vie et d'accès aux services dans l'ensemble des 28 communes. C'est-à-dire de maintenir les atouts qui font la force et l'attractivité du territoire : une agglomération à taille humaine.

C'est pourquoi le futur PLUi ne peut se limiter à être uniquement un document cadre de plus, mais il doit aussi engager l'agglomération et les communes dans un processus d'accompagnement vers un type de développement plus vertueux par la mise en œuvre de nouveaux outils : des orientations d'aménagement et de programmation, spatialisées et thématiques, un zonage et un règlement unique, simplifié, mais aussi de nouveaux outils d'accompagnement pour faire projet.

Le PADD se décline selon trois orientations générales qui définissent le projet du territoire et ont vocation à se traduire dans les diverses politiques que permet d'aborder le PLUi : urbanisme, déplacements, habitat, environnement, économie, équipements, foncier et ressources :

- Mettre en œuvre une ambition de développement supérieure, permettant à l'agglomération de prendre sa place dans l'arc atlantique entre deux grandes métropoles, Bordeaux et Nantes.
- Mettre en valeur et développer les différentes facettes d'une qualité de vie liée à l'« attractivité » et d'une qualité de vie « vécue au quotidien ».
- Développer le « bien vivre ensemble » c'est à dire accueillir et offrir au plus grand nombre les meilleurs services urbains, profiter d'un territoire à taille humaine.

Chapitre 1)

Mettre en œuvre une ambition de développement supérieure, permettant à l'agglomération de prendre sa place dans l'arc atlantique entre deux grandes métropoles, Bordeaux et Nantes

Orientation n° 1 : Miser sur l'accessibilité et la fluidité du territoire afin de faciliter le développement de l'agglomération

Pistes d'action :

1. Définir les conditions d'un réseau de transport efficace garantissant un accès adapté au territoire : air, mer, fer, route.
 - Conforter le rôle de l'aéroport régional de la Rochelle – ile de Ré
 - Soutien au Grand port maritime
 - Soutien et accompagnement à la réalisation d'un contournement ferré nord permettant de desservir le GPM par le fret : une part modale de 20 % à l'horizon 2020
 - Optimiser les liaisons ferroviaires à grande vitesse régionales et nationales :
 - Soutien au réseau ferré passager, TGV, axe Nantes - La Rochelle,
 - développement de nouvelles gares TER à la Jarrie, Dompierre, Perigny et Aytré
 - Promouvoir le Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de la Rochelle, pour accentuer son rayonnement au cœur de l'unité urbaine centrale
 - Amélioration de l'accessibilité au territoire par la route :
 - Proposer une alternative à l'A831
 - Poursuivre la RD 9 pour la connecter à la RD 137
 - Aménager le boulevard des Cottes Mailles et le poursuivre vers l'Est au contact avec la future rd 9
2. Hiérarchiser le réseau de voirie.
 - Mieux structurer l'usage de la rocade
 - Hiérarchiser les voies sur l'ensemble du territoire
 - Développer un maillage cyclable autour de la Véloodyssée
 - Faciliter l'accessibilité et la fluidité au quotidien au cœur de l'agglomération et le report modal grâce à des parkings relais organisés dans les sites les plus stratégiques pour favoriser le report modal vers le réseau de bus et des parkings de co-voiturage
 - Faire du réseau de transports en commun structurant l'axe principal du développement urbain :
 - Le développement de 3 nouvelles lignes de bus performantes de types illico, avec des fréquences et des amplitudes horaires largement augmentées à partir de 2017.

Orientation n° 2 : Décliner la stratégie de l'agglomération en termes de développement économique et de création d'emplois

Pistes d'action :

1. Structurer le développement économique.
 - Poursuivre le maillage territorial
 - Recentrer des Parcs d'Activités autour de nouveaux axes de communication notamment liaison(s) sud Vendée et en lien avec de nouvelles liaisons départementales et les situer sur des sites stratégiques :
 - Extension de 3 parcs d'activités d'ici 2025 : Les Artichauds à la Rochelle, Varaize à Aytré, les Bonneveaux à St Vivien.
 - Extension de 4 parcs d'activités après 2025 L'Aubrecay à Marsilly, Atlanparc Ste Soulle - Vérines, Corne Neuve à Dompierre Sur Mer, Croix Fort à cheval sur plusieurs communes.
 - Renforcer la complémentarité des parcs d'activités de la CDA mais également avec les territoires voisins, et à l'échelle métropolitaine.
 - Augmenter la capacité d'accueil économique : notre territoire doit être en capacité d'offrir en permanence un stock significatif de foncier économique, bien réparti sur le territoire, diversifié pour répondre aux différents secteurs d'activité, aménagé dans une logique de densification.
 - Limiter le stock de m2 tertiaires et cibler leur développement autour de sites stratégiques
 - Spécialiser et valoriser les Zones d'activités nautiques.
2. Mettre en œuvre les conditions pour attirer de nouveaux emplois à haute valeur ajoutée, autres que ceux liés à la sphère présentielle :
 - Proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post bac
 - Promouvoir les filières d'excellence et favoriser l'innovation
 - Miser sur le haut débit : organiser le maillage du territoire à l'horizon 2020 : Tendre vers une qualité optimisée et de la performance des parcs d'activité avec une connexion THD. Une Couverture totale du territoire en FTTH en 2020, par tranche
 - Conforter l'agglomération rochelaise comme laboratoire leader en matière de mobilité

Orientation n° 3 : Une structuration des grands équipements adaptée au territoire

Pistes d'action :

1. Proposer une structuration des grands équipements, solidaire, partagée et complémentaire, pensée à l'échelle métropolitaine comme un futur hôpital ou un parc des expositions, dont les études programmatiques restent à faire.

Orientation n° 4 : Accueillir plus de jeunes et d'actifs et développer le territoire majoritairement dans l'enveloppe urbaine existante

Pistes d'action :

1. Viser une croissance démographique moyenne de 0,8 % par an susceptible d'inverser la tendance démographique actuelle dans l'aire urbaine afin de regagner des habitants, des actifs et des familles dans le centre de l'agglomération, La Rochelle et l'unité urbaine centrale.
2. Un développement produit à plus de 60 % dans l'enveloppe urbaine existante
 - Des espaces agricoles, naturels et forestiers protégés par une consommation d'espace raisonnée : environ 220 ha dédiés à l'habitat et environ 80 ha dédiés à l'activité d'ici 2025 et 85 ha au-delà de 2025.
 - Un développement effectué dans les bourgs, les villages et les villes et non dans les hameaux.
 - Lutter contre le mitage agricole.
 - Une consommation pour les équipements et les grandes infrastructures de desserte adaptée aux besoins du territoire : contournement ferré nord et la RD9.

Chapitre 2)

Mettre en valeur et développer les différentes facettes d'une qualité de vie liée à l'« attractivité » et d'une qualité de vie « vécue » au quotidien.

Orientation n° 1 : S'appuyer sur le plaisir de vivre un territoire d'influence maritime et préservé

Pistes d'action :

1. Protéger le patrimoine naturel, notamment les espaces naturels remarquables ou emblématiques (zones humides, estran) et ses fonctionnalités écologiques :
 - Préserver et développer la trame verte et bleue et la nature en ville :
 - préserver les cœurs de nature,
 - protéger, développer et réparer le maillage existant de corridors écologiques
 - Protéger Les zones humides et les zones inondables
 - Développer et réserver le potentiel végétal des quartiers
2. Protéger et mettre en valeur les paysages :
 - Par la maîtrise paysagère de l'évolution des enveloppes urbaines
 - Par la préservation la qualité de différentes entités paysagères du territoire, chacune avec ses spécificités,
 - Par l'intégration et la valorisation paysagère du bâti
 - En mettant en scène le réseau hydrographique
3. Utiliser le paysage et la nature pour dynamiser l'offre touristique et les aménités offertes aux habitants
 - Développer un grand parc littoral autour de la baie d'Aytré
 - Créer de nouveaux parcours et mettre en valeur les points de vue
 - Mettre en valeur les zones conchyliques et les zones ostréicoles
4. Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et l'identité des villes, villages et bourgs à travers l'identification des cadres de vie et l'intégration des chartes architecturales communales.
5. Développer la qualité du projet urbain
6. Proposer de nouvelles formes urbaines et bien gérer la densité pour mettre en œuvre le renouvellement urbain, densifier mais pas n'importe où, ni n'importe comment et préserver nos cadres de vie. Notamment par un suivi du gisement d'intensification (friches, dents creuses, ensembles bâtis mutables et parcelles bâties).

Orientation n° 2 : Profiter des atouts d'un territoire touristique, des externalités positives accessibles à tous :

Pistes d'action :

1. Structurer le réseau cyclable le long du littoral et vers les communes retro littorales : tourisme, accessibilité aux plages, complémentarité avec l'offre culturelle et sportive située en situation retro littorale.
2. Développer le tourisme et l'offre d'hébergement pour toucher de nouvelles clientèles, qui resteront plus longtemps sur le territoire.
3. Maintenir une offre culturelle et de loisirs tout au long de l'année.
4. Renouveler une offre de campings réduite suite à la tempête Xynthia.

Orientation n° 3 : La qualité de vie c'est aussi la sécurité, la préservation des ressources et la protection de la santé

Pistes d'action :

1. Continuer à être un territoire proactif face aux risques naturels :
 - Prendre en compte les risques littoraux dans notre politique d'aménagement du territoire, anticiper l'élévation du niveau des mers
 - Prendre en compte les risques majeurs présents sur le territoire : érosion, tempête, inondation et submersion dans le cadre des projets
 - Un développement qui s'appuie sur les PPRL en cours d'élaboration et les 3 PAPI existants sur le territoire
2. Proposer un développement compatible en réduisant l'exposition des populations aux risques et nuisances (Transport de Matières Dangereuses, polluants, qualité de l'air et bruit) liées au transport, aux activités économiques ou au risques technologiques.
3. Adapter le territoire et lutter contre le réchauffement climatique
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30% à l'horizon 2030, soit une consommation de – 50 GWh/an
 - Faire évoluer les parts modales afin de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre liés à la mobilité en encourageant les déplacements à vélo, sécurisant les trajets piétons en travaillant sur les trajets courts effectués en voiture et en augmentant l'usage des transports en commun. Sur les 9 millions de voyages effectués en bus par an, augmenter la part de 2,5 millions. Augmenter le nombre de voyages effectués en vélos de manière à passer à une part modale de 14 %. Accompagner le développement de la marche à pied.
 - Réduire de 16 % la consommation d'énergie du secteur résidentiel d'ici 2030

- Réduire de 18% la consommation d'énergie des bâtiments d'ici 2030
 - Encourager la rénovation de l'habitat
 - Développer les énergies renouvelables et tendre vers une production d'énergie renouvelable en favorisant le développement de l'énergie éolienne, photovoltaïque, la bio masse et le bio gaz par de petites unités de production locale.
 - Valoriser l'expérience et l'innovation développée sur le site Atlantech
 - Produire 888 GWh en 2030 dont une grande partie grâce aux éoliennes.
 - Doter progressivement le réseau de bus d'une flotte de bus hybrides (électriques ou bio gaz) moins polluants et moins bruyants.
 - Réduire nos déchets et proposer d'une offre de service favorable au traitement des déchets.
4. Continuer à gérer durablement les ressources du territoire :
- Maintenir une gestion exemplaire de la ressource en eau :
 - Maintenir une action en matière de bonne qualité des eaux
 - s'engager dans une gestion globale de l'eau sur le territoire
 - limiter l'artificialisation des sols
 - protéger les zones humides et les zones inondables
 - mettre en œuvre un développement articulé avec la gestion durable des réseaux publics, d'eau potable et des eaux usées.
 - Anticiper la prise de compétence GEMAPI et SGLRI par l'agglo avant 2020.
 - Favoriser une agriculture raisonnée ou biologique dans les secteurs les plus favorables pour agir positivement sur la qualité de l'eau, dans les secteurs de captage notamment, et la santé humaine, à proximité des zones urbanisées et de l'unité urbaine centrale.
 - Proposer la réduction des modes de déplacements polluants et encourager un développement propice à l'usage des modes actifs (marche, vélo ...) favorable à la santé et à la préservation de la qualité de l'air.

Orientation n° 4 : Pérenniser l'agriculture et mettre en place les conditions pour maintenir une filière conchylicole dynamique

Pistes d'action :

1. Conforter l'agriculture, soutenir et maintenir les exploitations en place, pour toutes les formes d'agricultures qui co existent,
2. Accompagner et soutenir l'installation de jeunes agriculteurs en bio ou pour le maraichage ou le maintien d'exploitation dans l'élevage

3. Protéger les zones agricoles en ne maintenant les zones ouvertes à l'urbanisation que si elles sont nécessaires : retour en zone A ou N des secteurs non destinés à être urbanisés à moyen terme
4. Conforter et accompagner les conchyliculteurs tout en requalifiant les zones.

Chapitre 3)

Développer le « bien vivre ensemble » : accueillir et offrir au plus grand nombre les meilleurs services urbains, profiter d'un territoire à taille humaine

Orientation n° 1 : Mettre en œuvre les conditions d'une production de logements et d'hébergements pour tous, répartie sur l'ensemble du territoire et qui s'appuie sur les pôles d'emploi, le réseau de transport.

Pistes d'action :

1. Produire une offre suffisante, diversifiée, équilibrée des différents types de logements ou d'hébergement, adaptée aux situations familiales et financières des populations :
 - Un logement pour tous : diversifier l'offre de logements neufs pour l'adapter aux besoins et aux attentes des différents profils de ménages : en direction des seniors, des jeunes, des ménages d'âge intermédiaire. Proposer aussi une offre touristique d'hébergement.
 - Un logement bien placé : Viser un rééquilibrage progressif de la typologie des logements proposés. Encourager la mixité et lutter contre la spécialisation socio territoriale. Faire revenir les familles dans la Rochelle. C'est aussi agir sur la vacance.
 - Un logement accessible financièrement : favoriser une accession abordable tant à la propriété que sur le marché locatif. Augmenter l'offre de logements neufs intermédiaires et sociaux.
 - C'est aussi proposer d'autres typologies de logements, varier les tailles, les formes urbaines, agir sur les filières de production de l'habitat et avoir une stratégie foncière adaptée.
2. Accueillir 1400 habitants par an, produire 1900 logements par an, avec environ 49 % des habitants accueillis dans l'unité urbaine, 22 % dans les pôles d'appui et 29 % dans la couronne périurbaine.
3. Mobiliser le foncier nécessaire à la production de logement en intensification et en extension.
4. Intégrer au mieux les gens du voyage au sein des communes en leur offrant des conditions d'accueil et d'insertion à la vie locale satisfaisantes.
 - En mettant à disposition deux terrains pour les aires d'accueil de grands passages estivaux.

Orientation n° 2 : Un système urbain capillaire, des déplacements facilités et rapides

Pistes d'action :

1. Mieux articuler urbanisme et transport : proposer un développement urbain en adéquation avec le réseau de bus structurant mis en œuvre entre 2017 et 2021
2. Favoriser un meilleur partage de la voirie et de l'espace public pour encourager l'usage des modes actifs, usage du vélo et de la marche à pied

3. Garantir pour tous les usagers une accessibilité aux espaces publics
4. Dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable : structurer et développer les itinéraires cyclables, leur lisibilité, leur continuité et leur sécurité. Poursuivre le développement de services et d'équipements facilitant l'usage du vélo.
5. Mettre en place une politique de stationnement pour mieux adapter la place de la voiture à son usage et l'organiser en fonction des taux de motorisation et des cadres de vie.
6. Permettre des usages différents de la voiture
7. Prendre en compte de l'accidentologie pour la sécurisation des déplacements
8. Limiter l'impact du bruit dans les projets : organisation des projets et aménagements, gestion de la réduction des vitesses, ...
9. Adapter l'organisation des déplacements au tourisme et aux grands évènements touristiques

Orientation n° 3 : la mise en œuvre d'une stratégie commerciale basée sur la proximité et les centralités

Pistes d'action :

1. Définir et organiser le développement commercial de manière cohérente avec les EPCI voisins et le cœur de l'agglomération
2. protéger le commerce de centre bourg et réduire la production de m2 commerciaux déconnectés de la croissance démographique :
 - revitaliser – densifier les centres bourgs / villages pour renforcer les centralités
 - Définir les localisations préférentielles du commerce :
 - Les centralités de ville, de communes et de quartiers
 - Les espaces commerciaux de périphérie : Beaulieu, Angoulins et Lagord
 - Préserver les « centralités » : les centres villes, centres bourg, pôles de quartiers qui se caractérisent de manière simultanée par une densité en habitat parmi les plus élevés de la commune, par l'existence de services non marchands, par la présence d'un lieu de sociabilisation public, par une offre commerciale. Le terme centralité est associé à des espaces existants et à des espaces futurs qui respecteront ces caractéristiques. Il s'agit de définir ces périmètres et de définir des règles adaptées.
 - Assurer la multifonctionnalité des centralités, avec des implantations des professions médicales, d'immeubles tertiaires, de services au public
 - Renforcer le poids et l'attractivité commerciale du centre-ville de la Rochelle
 - Maîtriser l'évolution des espaces non commerciaux notamment
 - Assurer la qualification des zones commerciales en privilégiant le développement par densification pour éviter les friches

Orientation n° 4 : améliorer la qualité de vie et l'offre de services

Pistes d'action :

1. Disposer d'une offre de services et d'équipements de proximité, facilement accessibles pour une majorité d'habitants
2. Des équipements, des logements, des commerces et des services bien repartis sur le territoire, et sous tendus par une densité de population minimale
3. Construire la ville des proximités où la plupart des déplacements « de vie de quartiers » sont réalisables à pied ou à vélo, maillée par des espaces verts ou des espaces publics de proximité.

Orientation n° 5 : faire cohabiter ville et campagne

Pistes d'action :

1. Développer l'agriculture de proximité pour développer les circuits courts et l'approvisionnement local, des écoles notamment.
2. Développer l'agriculture biologique afin d'apporter une réponse à la demande de cohabitation harmonieuse avec l'habitat en zone périurbaine.
3. Inciter le développement de jardins partagés/familiaux (lien communal, production non marchande), qui constituent une « compensation » de la densification des zones urbaines, et qui peut participer à la TVB en ville
4. Valoriser les franges agricoles et naturelles comme supports d'activité : agricole, vergers, maraîchage, circuits courts ou de loisir.
5. Intégrer la gestion des franges dans le cadre de l'extension des bourgs dans les projets urbains.